

Protéger les données personnelles en 2018, plus que jamais un enjeu de « bonne gestion » pour les collectivités territoriales !

21 NOVEMBRE 2018 À PARIS

OBJECTIFS

- Aborder différentes questions soulevées par l'évolution radicale que connaît «la protection des données personnelles», sous l'angle et avec le vécu de praticiens qui s'y sont confrontés
- Présenter des exemples de «bonnes pratiques» susceptibles d'être adaptées et reprises par d'autres territoires et collectivités
- Apporter une ouverture sur des expériences territoriales innovantes, et sur leur cohabitation avec une réglementation susceptible de freiner leur déploiement

TARIFS

- Adhérents : 200 €
- Non adhérents : 250 €

LIEU

FIAP Jean Monnet

30, rue Cabanis - 75014 PARIS

ANIMÉE PAR Philippe COURCIER, Chargé de mission « numérique » / Délégué à la Protection des Données au Département de la Sarthe.

AVEC LES INTERVENTIONS DE

- **Maître Isabelle RENARD**, Avocate du cabinet IRenard Avocats
- **Emmanuel VIVÉ**, Directeur Général de l'ADICO (*structure de mutualisation informatique/numérique basée dans l'Oise*)
- **Renaud LAGRAVE**, Directeur Général de l'Alpi40 (*structure de mutualisation informatique des Landes*)
- **Jean-Marie BOURGOGNE**, Délégué général de l'association de collectivités « OpenDataFrance »

PROGRAMME

- Introduction, présentation de la journée, des enjeux «macro» et des thèmes qui seront abordés
- La nouvelle réglementation et ses principales conséquences pour les collectivités, du point de vue du droit
- Mutualiser pour appliquer le RGPD, une ardente obligation
- Le RGPD amène la sécurité du système d'information [SSI] sur le devant de la scène
- Innovation territoriale et ouverture des données publiques à l'épreuve du RGPD